

Bien sûr, certains vivent plus longtemps encore. Dans notre économie, une personne ne peut vivre pendant quinze ans d'une pension fixe, même si son revenu est satisfaisant au moment de la retraite.

Beaucoup de hauts fonctionnaires ayant dans le passé occupé des postes importants au sein du gouvernement du Canada mènent aujourd'hui une vie pauvre, même s'ils peuvent se nourrir et se loger. Si la vie après la retraite, dure en moyenne une quinzaine d'années, elle peut, dans certains cas, se prolonger jusqu'à 20 ou 25 ans. L'autre jour, je m'entretenais avec un instituteur qui avait pris sa retraite à soixante ans, pourvu d'une pension qui paraissait alors raisonnable. Je lui ai dit: Vous êtes en bonne santé. Comment comptez-vous vivre encore 30 ans avec cette pension? La question l'a laissé rêveur.

Le problème est très réel. Le gouvernement y a consacré en somme, peu d'attention; le régime de pensions du Canada prévoit un relèvement automatique fondé sur le coût de la vie. Mais ce relèvement ne peut dépasser 2 p. 100 par année, peu importe la hausse du coût de la vie. Je crois que le ministre et tous les autres responsables ne devraient pas simplement aligner les pensions sur le coût de la vie. Après tout, nous ne demandons pas à la société en général de vivre d'après cette notion. Nous ne voulons pas que nos enfants ou nos petits-enfants aient plus tard un supplément qui leur permette seulement de se payer les biens et services dont nous jouissons présentement.

Nous vivons dans une société qui progresse matériellement. Nous espérons que nos enfants et nos descendants jouiront d'une vie meilleure car la société est capable d'améliorer ses biens et services et d'en accroître le nombre. Pourquoi donc penser alors qu'à un moment donné les retraités ne doivent plus profiter de la hausse du niveau de vie, de l'abondance accrue de nos produits? Si nous ne remédions pas à la situation, tout le secteur des pensions sera en danger. Le ministre a parlé de l'insuffisance de nos programmes. Ses remarques à ce sujet peuvent avoir frappé beaucoup plus juste qu'il ne le croit. Tout notre régime de pensions pourrait devenir une farce si, à cause de l'inflation, de la hausse du coût de la vie et des standards, toute une partie de notre population était condamnée à vivre décennie après décennie sans chance d'améliorer son sort, de progresser ou de jouir de toutes les douceurs que notre société peut procurer.

Je ne veux pas insister davantage. Je plaide la cause des fonctionnaires retraités depuis 25 ans parce qu'à mon avis, leur revendication est légitime envers le gouvernement à titre d'employeur et à cause de leurs

besoins. Il a été prouvé que je ne suis pas simplement celui qui prêche dans le désert; un rapport unanime du comité mixte en date du 8 mai 1967 recommandait aussi ces augmentations. J'ai fait valoir le bien-fondé de la cause mais—ce n'est pas un secret—je voulais y parvenir pour pouvoir au moins faire accepter le principe. Le ministre ne devrait pas chercher à nous dire que le principe a déjà été accepté vraiment à cause de cette augmentation automatique de 2 p. 100 incorporée à la pension de la sécurité de la vieillesse—disposition aux termes de laquelle il faudrait dix ans pour augmenter de \$15 une pension de \$75. Pendant ce temps le coût de la vie et le niveau de vie augmentent, et c'est un domaine où nous devons agir.

J'ai encore quelques mots à dire sur ce sujet mais je pourrais peut-être le faire en revenant à 2 h. 30. C'est l'aspect des pensions qui exige réellement l'intérêt et les efforts du ministre. Je voudrais qu'il ne se contente pas simplement d'avoir l'air d'un agitateur suspect, mais qu'il en soit vraiment un.

(La séance est suspendue à une heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 2 h. 30.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, lorsque le comité a interrompu ses travaux à une heure, mon temps de parole était sur le point d'expirer. Je voudrais simplement ajouter une ou deux choses. La première a simplement pour but de souligner la thèse principale que j'ai essayé d'expliquer au ministre. Le principal objet des recherches et des mesures de son ministère devrait être le problème des retraités qui vivent 15 ou 20 ans de leur seule pension et qui essaient de s'en tirer avec un revenu fixe. J'espère que je me suis exprimé là-dessus quand j'ai pris la parole avant l'ajournement.

Je devrais peut-être mentionner un document que j'ai trouvé sur mon bureau il y a quelques jours, et qui étaye mon argument. Il s'agit du Mercer Actuarial Bulletin que tous les députés intéressés par ce domaine connaissent sûrement. La William M. Mercer Limited s'occupe, bien entendu, de pensions. Ce n'est pas une organisation de bien-être social. Elle envisage l'ensemble du problème d'un point de vue pragmatique. Ce bulletin, qui date de septembre 1968, est consacré au niveau des pensions. L'auteur de cette étude se demande d'abord quel devrait être le niveau des pensions de retraités. La pension doit-elle représenter 40, 50 ou 100 p. 100 du